
Vol et relations entre Peuls et Guiziga dans la plaine du Diamaré (Nord-Cameroun)

Issa Saïbou et Hamadou Adama



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/etudesafriaines/147>
DOI : 10.4000/etudesafriaines.147
ISSN : 1777-5353

Éditeur

Éditions de l'EHESS

Édition imprimée

Date de publication : 1 janvier 2002
Pagination : 359-372
ISBN : 978-2-7132-1429-5
ISSN : 0008-0055

Référence électronique

Issa Saïbou et Hamadou Adama, « Vol et relations entre Peuls et Guiziga dans la plaine du Diamaré (Nord-Cameroun) », *Cahiers d'études africaines* [En ligne], 166 | 2002, mis en ligne le 10 juin 2005, consulté le 19 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/etudesafriaines/147> ; DOI : 10.4000/etudesafriaines.147

Saïbou Issa et Hamadou Adama

Vol et relations entre Peuls et Guiziga dans la plaine du Diamaré (Nord-Cameroun)

Quand les pasteurs Peuls s'installent au Nord-Cameroun à partir du ^{xvi}^e siècle, la région est déjà occupée par des peuples qui vivent au sein d'entités sociopolitiques, les unes centralisées et les autres segmentaires. Qu'elles soient coiffées par un chef de terre détenteur du pouvoir politique ou par un devin concentrant entre ses mains le pouvoir politique et l'autorité religieuse, ces entités sont des unités sociopolitiques autonomes avec leurs hiérarchies internes, leurs modes de régulation sociale, leurs divinités, leur organisation défensive, bref leur vie spécifique. Parfois vassales du royaume du Mandara, ces unités n'en jouissent pas moins d'une réelle personnalité. Il en est ainsi des Guiziga (Pontié 1973 ; Adama 1999) de la plaine du Diamaré qui, après avoir refoulé les Mofou dans les montagnes, ont imposé leur autorité dans l'espace compris entre Maroua et Moutourwa, cohabitant aussi avec les Zoumaya et les Moundang dans nombre de localités adjacentes.

C'est auprès de leurs chefs que les pasteurs peuls en quête de pâturages pour leurs troupeaux obtiennent le droit de s'installer en contrepartie du paiement d'un droit de pacage. Au départ sobres et relativement justes, les chefs guiziga, à l'instar de la plupart des chefs païens d'autres contrées du Nord-Cameroun, versent progressivement dans l'arbitraire. C'est ainsi qu'à une fiscalité toujours plus lourde, s'ajoute l'exercice du *jus de primae noctis* sur les pucelles peules. Toutes choses qui, en plus du préjudice économique, heurtent le code moral des Peuls (*pulaaku*) (Bah 1993). En outre, les pasteurs subissent le harcèlement quotidien de leurs hôtes, lesquels pillent leur bétail pour les sacrifices rituels ou tout simplement pour s'en nourrir. Par ailleurs, les différends opposant paysans païens et pasteurs peuls au sujet des déprédations du bétail dans les champs sont quotidiens, dégènèrent régulièrement en affrontements.

On comprend alors que dès l'annonce du Djihad au début du XIX^e siècle, les colonies peules, enrichies de nouvelles arrivées, se soient constituées en armées, passant du nomadisme saisonnier à la conquête militaire. Faite au nom de l'islam, la conquête peule, vue sous l'angle des motivations individuelles des pasteurs guerriers, est à la fois un engagement revancharde et un investissement pour l'avenir. Il s'agit en effet de mettre fin au *bone*, souffrances d'hier, et de créer les conditions d'un nouvel ordre politique et accessoirement religieux garantissant la sécurité de leurs biens et sauvegardant leur dignité.

Par la force du sabre, Modibbo Haman Damraka et Modibbo Bouba Birowo fondent ainsi respectivement les lamidats *Yillaga* de Mindif et *Feroobe* de Maroua au sein desquels on retrouve l'essentiel du peuple guiziga de la plaine du Diamaré (Mohammadou 1988). Désormais tributaires et certains reclus dans des montagnes refuges, les Guiziga développent une mentalité d'assiégés qu'entretient une intense phobie du Peul. Une phobie qu'aggravent les Allemands qui, après avoir soumis les chefs peuls à leur autorité, entérinent cependant la mainmise de ces derniers sur les groupes païens de leurs commandements respectifs, suscitant de ce fait l'ire de ces peuples. Succédant aux Allemands à partir de 1916, les Français pactisent un temps avec les chefs peuls, les *Laamiibe*. Ils se ravisent par la suite, adoptant une politique ethnique versatile où il est question d'« apprivoiser » les peuples païens tout en ménageant les groupes musulmans. Ils useront de la carte peule au gré des circonstances mais toujours au mieux des intérêts coloniaux.

Tout au long de ce processus, les peuples conquis, qu'ils soient moundang, toupouri, massa ou marghi, ont multiplié les actes d'insubordination et de défiance. Plus est, à la longue, des stéréotypes nés, affublant chaque peuple d'une épithète qu'on a tôt fait d'ériger en référent ethnique. Ainsi en est-il des Guiziga, que leurs voisins, Peuls et autres, perçoivent sous le prisme de la cleptomanie. Dans le registre des préjugés, figure même l'idée selon laquelle les Guiziga prépareraient leurs nouveaux-nés à voler, car la première goutte d'eau qu'ils ingurgitent serait de l'eau volée. Toutes choses et bien d'autres similaires qui font dire à Zacharie Kalgong (1990) que « le Guiziga volait par passion et considérait le vol comme une véritable vertu ».

L'ambition de cette réflexion est de montrer que si les Guiziga se sont illustrés par la multiplicité des vols commis dans la plaine du Diamaré, cela est loin d'être le fait d'un réflexe de délinquance fondamentale. Indissociable de leurs relations avec les Peuls, le vol est un acte politique, cependant non dénué de considérations économiques.

Vol et terrorisme

La résistance primaire des Guiziga, consistant à empêcher la conquête peule, avait échoué. Une coalition de Peuls *Yillaga*, conduite par Modibbo Bouba

de Bindir, lequel envisageait de fonder dans le Djamaare un émirat du *Fuunaange* qui fait pendant à celui du *Fombina* de Modibbo Adama, avait en effet réussi à prendre possession de Marwa, la capitale des Guiziga. Au sud de cette capitale, Modibbo Bouba Birowo avait, dans le premier quart du XIX^e siècle, conquis les Guiziga de Roum, Moutourwa et Midjivin avant de poursuivre son action en pays Toupouri. Dès cette époque, les Guiziga avaient manifesté leur détermination à empoisonner la vie des conquérants. C'est ainsi qu'après avoir assassiné les deux premiers *arbe* de Maroua, à savoir Haman Selbe en 1795 et Kawou Yero en 1798, ils vont multiplier les tentatives d'assassinat contre Modibbo Haman Damraka (Mohammadou 1988 : 31, 80 ; 1976 : 388). Une telle occurrence ne se produisit pas à Mindif où le souverain peul était à l'abri dans la mesure où la capitale du nouveau lamidat n'était pas une cité guiziga.

Il n'en demeure pas moins, cependant, que dans l'ensemble de ce qu'on appelait alors le Djamaare, les Guiziga ont organisé, au niveau de chaque village, la résistance contre le pouvoir peul. Contre les razzias esclavagistes, la collecte de l'impôt, les opérations de police des troupes allemandes et les tournées de pacification des troupes coloniales françaises appuyées par la cavalerie peule, les villages moundang et guiziga réagissent par la violence ou le repli dans les montagnes. Les archives coloniales allemandes regorgent d'actes d'insoumission où violence, insolence et audace se conjuguent pour exprimer le rejet de toute autorité extérieure, surtout quand celle-ci est alliée aux *Laamiibe*¹.

Les Français s'étant d'emblée alliés aux autorités traditionnelles peules pour « pacifier » les Guiziga et autres groupes réfractaires, vont aussi rencontrer le courroux des païens. Les manifestations guerrières de ce courroux amènent l'autorité coloniale à constater l'existence d'un « fait kirdi » dont elle dresse le portrait en ces termes : « Considérons le fait kirdi dans sa mentalité, son milieu géographique, son armement : a) le kirdi est réfractaire à tout joug en dehors de la solidarité familiale ; il est d'esprit instable et pillard ; b) une partie, la plus difficile à manier, réside au pied des rochers constitués en chaînes difficilement accessibles pour nous, et trop facilement évacuables par l'habitant ; c) son armement consiste en sagaies et en flèches qu'il peut empoisonner »².

L'analyse de ce propos permet de lire la question kirdi dans une perspective polémologique. Comme le montre la vie des *Farana* chez les Massa (Dumas-Champion 1983 ; de Garine 1964) ou encore celle des clans Mofou et d'autres peuples résidant sur les massifs-iles des Monts Mandara, les groupes païens du Nord-Cameroun avaient une organisation sociopolitique surtout lignagère. La société communautaire règle les différends entre

-
1. Sur la résistance des groupes païens du Nord-Cameroun face à la pénétration allemande, voir ANY (Archives nationales de Yaoundé), dossiers TA.
 2. ANY, APA 12 337, Rapport du chef de la subdivision de Maroua sur les événements des mois d'août et septembre 1927 dans la région kirdi Moundang.

ses membres par l'ordalie, comportant néanmoins des techniques spécifiques de protection contre l'ennemi dans le cadre d'une organisation segmentaire de la défense. Épidermique, la réaction face à l'étranger est proportionnelle à la menace que ce dernier fait peser sur la survie de la communauté en tant qu'entité sociopolitique indépendante et qui entend le rester.

Ainsi, face aux Peuls, perçus comme une menace majeure, les païens en général et les Guiziga parmi les plus déterminés ont adopté une stratégie de désobéissance active faite de guérilla. Le vol est apparu comme la tactique la plus récurrente. Tout semble indiquer qu'à travers le vol, on vise deux objectifs complémentaires.

Le vol est tout d'abord un mode de harcèlement économique, physique et psychologique. Il est destiné à refouler les Peuls des zones d'habitation des païens dans lesquelles ils s'étaient imposés naguère par la force. Sur le plan économique, le bétail est la cible privilégiée des assaillants. Ils razzient les bœufs aux pâturages et dans les enclos. En outre, ils tendent des embuscades sur toutes les routes principales de la subdivision de Maroua³. L'insécurité est telle que les administrateurs en fin de séjour conseillent à leurs remplaçants de s'assurer l'escorte « d'un minimum de dix fusils pour traverser le pays kirdi » au sud de Maroua⁴. Les rezzous, razzias et autres agressions des Guiziga et des Moundang sont si nombreux qu'on a pu dire que chez eux, « le vol et le meurtre sont plus florissants que le mil et l'arachide »⁵.

Dans la conduite des opérations, tout se passe comme si la vue d'un Peul déclenchait un réflexe morbide : les meurtres de bergers et autres usagers de la route sont en effet quotidiens ; de nombreux rapports signalent des rapt de femmes et d'enfants. Il n'est pas alors étonnant que la psychose du Guiziga ait gagné les villages peuls obligés de vivre sur le qui-vive ou tout simplement d'émigrer sous des cieus plus cléments. C'est tout cela que résume le chef de la subdivision de Garoua quand il rapporte l'une de ces multiples actions des Guiziga. Ainsi écrit-il : « Les populations kirdi de Mijivin, certains villages dépendant de Koum et de Matafal pillent actuellement, en bandes organisées de cent à deux cents hommes, les troupeaux. Les habitants des villages situés au nord de Mayo-Loué : Babarké et Molandi étaient prêts à quitter leur village au moment du passage du Commandant de la circonscription. Les troupeaux de ces villages ainsi que ceux de N'Doukoula et Mouloum ont tous été mis à l'abri dans la montagne vers Hina »⁶.

Si les vols n'ont pas conduit à l'exode généralisé des pasteurs peuls, il convient néanmoins de noter qu'il ont porté un coup sérieux à leur cheptel. Perpétré intensément jusqu'à la fin de la période coloniale, soit pendant

3. ANY, APA 11 306/C, Région Nord, Rapport d'activité, août 1919.

4. ANY, APA 12 337, Rapport du chef de la subdivision de Maroua.

5. ANY, APA 12 033, Circonscription de Maroua, Rapport politique, deuxième semestre 1923.

6. ANY, APA 11 787, Circonscription de Maroua, rapport de tournée, juin 1917.

plus de quatre décennies, le vol par les Guiziga a manifestement dépossédé les Peuls de milliers de leurs bœufs. Par les vols meurtriers, ils ont pu disséminer la terreur chez leurs adversaires ; la peur a ainsi changé de camp, scellant, au plan psychologique tout au moins, la revanche des Guiziga contre les conquérants d'hier obligés de rechercher la protection du colonisateur français. À l'abri dans les montagnes, impudents et consistants dans leur refus de l'autorité franco-peule, Moumour, Midjivin, Boboyo, Kong Kong et Loulou sont parmi les groupements que Alain Beauvilain appelle les « hauts lieux de la dissidence kyrie » (Beauvilain 1989), les autres étant situés chez les Marghi des Monts Mandara et chez les Namchis des Monts Atlantika.

Cependant, l'action de ces dissidents ne vise pas seulement à refouler la présence physique des Peuls, elle consiste aussi et surtout à refouler leur suzeraineté. Il s'agit clairement de s'affranchir de la tutelle des *Laamiibe*, dont le plus honni est celui de Mindif. Contre les pillards, l'administration coloniale avait multiplié les opérations de police dites de « pacification ». Les Guiziga en ont pâti et ont compté des centaines de morts entre 1917 et octobre 1923, date à laquelle le Commissaire de la République française au Cameroun réoriente la *politique kirdi* de la France en mettant fin aux opérations de police par essence répressive. Commence alors la politique dite d'*apprivoisement*. Il s'agit, selon Marchand, de soumettre les païens, perçus comme des êtres aux mœurs sauvages et féroces, par une *politique d'entêtement pacifique* dite encore de *patience persuasive*. Il importe, pour ce faire, de traiter directement avec les païens, sans l'intermédiaire peul. C'est ainsi qu'en 1924, ceux du sud de Maroua sont soustraits des commandements peuls puis organisés, sur une base ethnique, en cantons placés sous l'administration directe du chef de la subdivision de Maroua.

Si l'affranchissement des groupes païens résout le problème du *commandement indigène* en satisfaisant les attentes des Guiziga et des autres peuples insurgés, il ne met cependant pas fin aux vols ; bien au contraire. La nouvelle donne crée les conditions de leur expansion.

Incitation au vol et prétentions hégémoniques de l'interprète Suleyman Lee et du *Laamiido* de Mindif

L'amputation des cantons moundang et guiziga est une perte considérable pour les chefs de Mindif et de Doumrou et en particulier pour le *Laamiido* Bouhari Sadou qui commandait la plupart d'entre eux : elle porte gravement atteinte à son orgueil de chef *Yillaga* en réduisant son autorité à des proportions plus modestes ; elle l'appauvrit en lui enlevant des populations dont il recevait des impôts, des redevances diverses et autres prestations. Bien plus, en cas de vol de bétail, les miliciens du *Laamiido* ne peuvent plus organiser des expéditions de récupération au cœur du pays guiziga ou

moundang. Les poursuites doivent désormais s'arrêter à la limite du nouveau lamidat de Mindif, laquelle s'apparente désormais à une frontière internationale. La sécurité des Peuls est donc sacrifiée sur l'autel de la politique d'*apprivoisement*. Toutes choses auxquelles Bouhari Sadou ne s'est pas résigné.

Débarassés des expéditions punitives de la redoutable cavalerie de Mindif, les Guiziga, démentant les promesses de tranquillité faites par leurs chefs et par leurs féticheurs, intensifient les attaques. Tant et si bien que ceux qui s'attendaient à ce que l'indépendance s'accompagne d'un arrêt spontané des vols se prennent à regretter l'autonomie accordée aux Moundang de Boboyo et aux Guiziga de Midjivin, Moutourwa et Loulou⁷. Le Cameroun étant un territoire sous mandat de la SDN, l'administration française devait périodiquement rendre compte de son action à l'organisation internationale. Il n'est donc pas possible de reculer par rapport aux mesures prises en faveur des groupes réfractaires.

En outre, le retrait de l'autorité peule a, paradoxalement, plongé le pays guiziga et moundang dans une anarchie absolue. D'une part, les chefs ont du mal à se faire obéir par leurs administrés qui, manifestement, n'entendent pas s'être libérés de la domination du *Laamiido* de Mindif pour subir une autre contrainte, fut-elle d'un chef issu de leur propre communauté. D'autre part, l'autorité coloniale, résidant à Maroua, ne peut administrer le pays païen au quotidien. Pour marquer néanmoins sa présence et pallier les insuffisances des chefs païens, l'administration coloniale recourt aux services de l'interprète Suleyman Lee comme agent de liaison en pays moundang et guiziga au sud de Maroua. Mais Suleyman va agir dans le sens de ses propres intérêts, lesquels heurtent les ambitions de Bouhari Sadou. Leurs manœuvres respectives sont si évidentes qu'elles n'échappent pas à la vigilance de l'autorité coloniale qui exprime la nécessité « de surveiller étroitement et les agissements du Sultan de Mindif et ceux de Suleyman en pays kirdis »⁸. En effet, l'un et l'autre ont entrepris d'inciter les populations païennes à voler davantage les bœufs des Peuls afin de persuader l'administration coloniale de leur confier le commandement de ces populations.

L'interprète est le médiateur incontournable entre l'administrateur colonial d'une part, les chefs et les populations d'autre part. C'est donc un acteur essentiel du système colonial qui, tout en s'acquittant de sa tâche, joue le jeu de sa propre ascension sociale. Pour ce faire, il tisse son propre réseau de renseignements, entretient sa propre cour, contracte des alliances, multiplie les largesses et les intrigues, recherche la protection des forces cachées (Bâ 1973). Nombre d'interprètes ayant servi au Nord-Cameroun ont usé de toutes ou partie de ces méthodes pour, à terme, amorcer une carrière

7. Rapport du 18 mai 1927 du lieutenant Couturier, cité in ANY, APA 12 337, Rapport du chef de la subdivision de Maroua...

8. ANY, APA 12 033, Circonscription de Maroua, Situation politique, 1926.

administrative et politique fructueuse ou alors devenir chef traditionnel sans que leur naissance les y prédisposent (Mohamadou Bachirou 1999). D'autres, à l'instar de Suleyman, ont eu peu de succès.

Suleyman Lee fit preuve d'habileté dans ses relations avec les chefs moundang et guiziga et avec leurs administrés. Par la négociation, il réussit régulièrement à persuader les voleurs de restituer au moins une partie du bétail razié, alors que jadis les expéditions de récupération se soldaient par des pertes en vies humaines sans garantie de retrouver les biens. De plus, l'interprète parvient à convaincre les Guiziga de payer l'impôt entièrement et dans les délais prescrits. Naguère, des volées de flèches accueillèrent les collecteurs. Le Commissaire de la République ayant pratiquement prohibé l'usage de la violence contre les païens et ces derniers ne voulant ni du Blanc, ni du Peul et, à la limite, ni de leurs propres chefs, la personnalité, les méthodes et le talent de négociateur de Suleyman semblaient résoudre le dilemme des autorités. C'est ainsi qu'en 1924, le chef de la circonscription de Maroua qui « avait apprécié les services de cet agent et ses facilités d'accès chez les Kirdis avait formé le projet de le faire détacher et placer comme Chef des Groupements kirdis et guizigas (*sic*) de la subdivision de Maroua avec résidence à Lara, au cœur de ces groupements. En fixant ainsi la situation de cet agent au lieu de l'employer comme émissaire intermittent l'on assurerait dans cette région difficile une action politique et un contact constants du brigandage et de la traite que l'étendue et la multiplicité des affaires de la subdivision ne permettent pas d'assurer entièrement »⁹.

C'est donc, par souci d'efficacité, une tâche administrative qu'on envisageait de confier à l'interprète. Écoutant la voie de ses ambitions secrètes et sans attendre l'onction que confère un acte officiel, Suleyman s'est d'emblée mis dans la peau du nouveau suzerain des Moundang et des guiziga du sud de Maroua, indépendamment de leur lieu d'implantation. Suleyman prétend étendre son autorité sur les communautés moundang et guiziga installées dans les limites du lamidat de Mindif remanié. En fin stratège, il contracte un triple mariage politique avec des filles des chefs de Midjivin, de Moutourwa et de Lara. Ce qui, estime-t-il, lui donne « des droits au commandement de ces groupements »¹⁰. Il va sans dire que les chefs concernés ne se doutent pas de ces ambitions hégémoniques. Déjà, il s'est constitué une milice qui, sous prétexte de prévenir les vols, sillonne les contrées païennes à l'insu des autorités coloniales¹¹.

Paradoxalement, entre 1924 et 1926, période au cours de laquelle il y eut une officieuse « Administration Suleyman », « les vols et les attaques

9. ANY, APA 10 675/D, Lettre n° 252/C de l'administrateur des Colonies Chacourne, chef de la circonscription de Maroua, à M. le commissaire de la République française, 15 mai 1926.

10. ANY, APA 12 033, Situation politique, 1926.

11. *Ibid.*

à main armée avaient sérieusement augmenté »¹². Deux raisons semblent expliquer cette inflation. La première est d'ordre économique, on y reviendra plus loin. Pour la seconde, il est vraisemblable que Suleyman n'ait empêché les vols que du bout des lèvres, car c'est leur persistance qui justifie sa présence et la marge de manœuvre dont il dispose en pays kirdi. Tant que les populations paient l'impôt, marquant par ce fait leur soumission à l'autorité française, le Blanc n'a aucune raison de se montrer en pays païen. Suleyman peut donc poursuivre, derrière l'écran que constituent les voleurs, son dessein hégémonique. Dès lors, tout se passe comme si l'interprète disait : « Volez les Peuls, mais payez l'impôt des Blancs. Bouhari Sadou quant à lui intrigue de toutes les manières pour récupérer le territoire et les populations perdues. Actuellement, sa tactique [...] serait la suivante : il inciterait par émissaires les Kirdis à commettre des razzias sur les troupeaux des Foulbés, espérant que devant le nombre des plaintes portées au poste à la suite de ces razzias on lui rendrait à nouveau son commandement sur les Kirdis ou la charge de faire la police »¹³. Si certaines données complémentaires que nous avons recueillies auprès d'anciens brigands et de notables confirment le comportement du *Laamiido* de Mindif, d'autres, en revanche, suggèrent une autre hypothèse. C'est que Suleyman et les chefs guiziga et moundang, véritables patrons du vol, veulent en faire porter l'entière responsabilité à Bouhari Sadou, les informateurs de l'administration n'étant alors que les clients de l'interprète.

Quoi qu'il en soit, le vol fut une ressource politique aussi bien pour les populations païennes allergiques à la suzeraineté peule que pour ceux qui ambitionnaient de les assujettir à nouveau après l'élection des cantons autonomes en 1924. Mais, du fait de ses maladresses, Suleyman fut sommé de s'en tenir à son rôle d'interprète puis radié de ce corps. Ayant eu raison de l'ancien homme de confiance de l'administration coloniale, le *Laamiido* de Mindif entreprend de faire destituer les chefs des cantons païens en les accusant d'être les véritables commanditaires des vols contre les Peuls.

Cette accusation, quoique intéressée, comporte cependant une part de vérité ; elle situe le véritable ressort des vols commis par les Guiziga avant et pendant la période coloniale.

Rapine et accumulation

Dès 1926, les pays guiziga et moundang renouent avec les tournées. Le Blanc, escorté de cavaliers peuls, s'y rend périodiquement pour collecter l'impôt ou réprimer des actes d'hostilité dans la mesure où les populations

12. ANY, APA 10 213, Rapport de tournée de l'administrateur des Colonies Martin, chef de la circonscription de Maroua, à M. le commissaire de la République française, 6 décembre 1926.

13. ANY, APA 12 033, Circonscription de Maroua, Situation politique, 1926.

ont un comportement versatile : réceptives la veille, elles sont sur le pied de guerre le lendemain. Sur le plan sécuritaire proprement dit, les pertes de bétail augmentent puisque le butin saisi ne peut être récupéré faute de « négociateur ». Il s'est alors avéré nécessaire de faire surveiller le pays par des patrouilles de cavaliers de Maroua et de Mindif autorisées à pénétrer les cantons indépendants en cas de poursuite des pillards. Une mission dite d'« action de police destinée à prévenir et à punir les faits de criminalité »¹⁴. Venant de la part du concepteur de la politique d'*apprivoisement*, cette option est manifestement une reculade, attestant cependant la manipulation du facteur peul dans la conduite de la *politique kirdi* de la France.

Toutefois, ni la mise en place des patrouilles montées, ni la fondation du canton de Gawel en 1935 englobant l'essentiel des Guiziga du lamidat de Maroua, ni la création cette même année de la subdivision de Kaélé regroupant les groupes affranchis de la tutelle de Mindif et de Doumrou en 1924, ne résolvent la question du vol. Bien au contraire, l'on note, à titre d'exemple, un accroissement considérable du cheptel du canton de Midjivin. Les recensements comparés de 1935 et 1936 indiquent les chiffres suivants : chevaux, de 27 à 33 ; bœufs, de 210 à 1 094 ; ovins et caprins, de 180 à 3 335¹⁵. Il importe de préciser d'une part que pendant ce temps, la population a diminué, et, d'autre part, que « les Peuls [principaux éleveurs] ne sont installés nulle part dans la région »¹⁶. Il est donc vraisemblable que cet enrichissement spontané provienne des vols commis au détriment non seulement des pasteurs peuls mais aussi d'autres groupes non musulmans pratiquant l'élevage du petit bétail et en particulier du cochon.

Comme en témoignent les multiples réquisitions particulières pour des opérations de maintien de l'ordre à l'intérieur et aux confins de la subdivision (devenue en 1959 arrondissement) de Kaélé, pareille atmosphère se poursuit jusqu'à l'accession du Cameroun à l'indépendance en 1960¹⁷. Bien plus, à la suite des communautés peules, l'administration du Cameroun indépendant semble elle aussi atteinte d'une psychose du Guiziga. En effet, en dépit de l'émergence de bandes professionnelles et multiethniques qui ne vivent que du brigandage, les autorités administratives et les forces du maintien de l'ordre, dans leur stratégie de sécurisation, attachent un intérêt particulier à la relation entre appartenance ethnique et culpabilité. C'est dans ce sens que le préfet du Diamaré demande la collaboration de celui du Margui-Wandala dans le cadre d'une opération visant « en particulier, à procéder

14. ANY, APA 10 675/D, Lettre du commissaire de la République au chef de la circonscription de Maroua, 19 avril 1928.

15. ANY, APA 11 841/B, Rapport de la tournée effectuée du 21 octobre au 5 novembre 1935 par M. Fourneau, administrateur des Colonies, dans les régions guiziga de Moutourwa et moundang de Midschwin.

16. *Ibid.*

17. Archives provinciales de Maroua (APM), Z. 1951.II/2.1, Diamaré-Maroua. Gendarmerie nationale, Banditisme dans le Diamaré (1951-1965).

à l'arrestation de bandits ou voleurs guiziga »¹⁸. Il en est de même des services de la Sûreté, lesquels, analysant les causes de la criminalité urbaine, concluent que « Maroua [...] avec son imbrication de races dont quatre sont connues pour vivre d'expédients, de rapines et de vols : Tchadiens, Guisiga, Mousgoum, Moundang, constitue le type-même de la ville soumise à de perpétuelles exactions »¹⁹.

Les faits précédemment cités montrent que l'image des Guiziga se base sur le fait que des ressortissants de leur communauté sont en permanence impliqués dans les cas de vols, en particulier ceux commis au détriment des pasteurs peuls. Toutefois, dans la mesure où le vol est antérieur à la colonisation et a survécu à l'affranchissement des Guiziga vis-à-vis de la tutelle des *Laamiibe*, l'on ne saurait en expliquer les ressorts par la seule rentabilité politique. Le vol est surtout un moyen de subsistance pour le commun des hommes et un système de production commandité, toléré ou entretenu par les chefs.

C'est à juste titre que, contrastant avec les explications très souvent aprioristes de ses collègues, un administrateur colonial a su écrire qu'au-delà des conflits interethniques, le banditisme est une conséquence des rigueurs du climat « rendant la vie rude à l'homme, mais forgeant des hommes rudes, entraînant parfois des disettes faisant de la lutte pour la vie une lutte sanglante contre d'autres hommes »²⁰. La précarité a en effet généré une économie prédatrice dont les modalités varient selon les zones, selon le type de butin qu'on a à sa portée et selon les moyens d'action dont on dispose. Ainsi, pendant que les peuples militairement forts conjuguent razzias esclavagistes et pillages des biens des peuples vaincus, les gens simples se contentent de piller les récoltes, de détrousser les caravanes et autres voyageurs, d'attaquer les campements isolés et mal défendus. Jusqu'à la fin du XIX^e siècle, toutes ces pratiques étaient légales, l'essentiel étant de veiller à donner au chef de sa communauté la part du butin qui lui revient de droit. Nombre de chefs et de notables, indépendamment de leur appartenance religieuse, tirent une part de leurs revenus de la protection qu'ils apportent aux voleurs professionnels. Adoptant une attitude ambivalente, des détenteurs du pouvoir local pourchassent des voleurs la veille et en protègent le lendemain (Saïbou Issa 1998). Les chefs guiziga ne dérogent pas à cette règle.

Ainsi, tout comme les autres chefs de son temps, celui de Moutourwa avait une armée de métier qui menait des razzias jusqu'à ce que la colonisation y mette fin. Gardant une partie du butin pour lui-même, le chef répartissait le reste entre ses notables et les guerriers. Avec l'assentiment du chef, des bandes spécialisées s'en prenaient aux Peuls et à leur bétail (Pontié

18. *Ibid.*, Lettre n° 84/cf/PDI du préfet du Diamaré à M. le préfet du Margui-Wandala, 12 février 1960.

19. *Ibid.*, Document n° 267/CF/PS/10, Sûreté Maroua, A/1, 10 juin 1965.

20. ANY, 1AC 1752/4, Note sur le banditisme dans le Nord-Cameroun, 1952.

1981). À cette catégorie de chefs qui se contentent de prélever une sorte de dîme sur le butin razzifié, s'ajoute une seconde, d'envergure plus modeste mais plus audacieuse. Ce sont les chefs de villages qui, dans l'ensemble, connaissent la même misère matérielle que leurs administrés. La bande qu'eux-mêmes dirigent sur le théâtre des opérations se confond avec les hommes valides du village. Pour ces chefs et pour leurs administrés, le vol compense les mauvaises récoltes, amortit les périodes de soudure et permet de se constituer des troupeaux. C'est à cette dimension économique que l'administrateur Le Campion fait allusion quand il rapporte ce fragment de sa conversation avec un chef païen : « Es-tu riche ? Il me fit cette réponse candide : "comment le serais-je puisque les Blancs m'empêchent de voler" ? »²¹.

Il est inutile de reporter ici l'interminable litanie de razzias conduites par des chefs. Pléthoriques, les bandes agissent avec méthode : emploi immodéré de la violence pour semer la panique parmi les victimes qui tarderont par conséquent à réagir ; audace et arrogance où les assaillants narguent leurs victimes peules promettant souvent de revenir ; dissimulation du bétail dans les champs de mil ou dans les grottes des montagnes.

Progressivement, les populations ont davantage consacré leurs efforts à la culture du coton et de l'arachide ; les revenus qu'elles en tirent réduisent l'utilité du vol. C'est ainsi que les bandes villageoises cèdent le pas à des bandes professionnelles. Par conséquent, comme les voleurs Mousgoum Bouba Avourgaïni et Vegle Atinapaï ou les voleurs peuls Haman Yero et Bouba Dabo parmi tant d'autres chefs de bandes célèbres, les bandits guiziga Darou, Baï Baï Sanda et Vagaï Mapindi notamment, figureront au panthéon des hommes qui, à leur façon, ont marqué l'histoire sociale du Nord-Cameroun.

*

En définitive, les Guiziga de la plaine du Diamaré, comme les Haoussa désireux d'obtenir leur autonomie politique par rapport aux Yoruba à Ibadan (Cohen 1969 : 103-113), ont eu recours au vol comme technique de guérilla. Cependant, contrairement aux Haoussa qui ont sollicité les services de voleurs connus, le harcèlement des Peuls fut ethnique. Les membres de la communauté tout entière avaient l'obligation de contribuer à la conservation de la société, de son indépendance, en terrorisant le Peul, perçu comme un ennemi héréditaire. La politique coloniale, aussi bien allemande que française, a contribué à renforcer cette perception. Courtière de la colonisation, l'autorité traditionnelle peule a retourné la nouvelle donne politique à son

21. ANY, APA 10 675/D, Lettre du chef de la circonscription de Maroua à M. le commissaire de la République française, 22 décembre 1925.

avantage en tentant d'affirmer davantage son autorité sur les groupes païens qui, depuis le Djihad, résistaient à sa suzeraineté.

Cependant, obnubilés par les dommages fiscaux qu'entraînerait nécessairement l'indépendance des Guiziga et des Moundang, les *Laamiibe* de la plaine du Diamaré en général et celui de Mindif en particulier, n'ont pas su jouer leur rôle de protecteurs sociaux. Abandonnés à eux-mêmes, pusillanimes et désormais paranoïaques, les pasteurs peuls font les frais de la résistance des groupes païens qui volent leur bétail, tuent les bergers et enlèvent leurs femmes et leurs enfants. L'on est ainsi reparti à la période pré-djihadiste, au temps du *bone*. Or, alors que l'islam, le faste du pouvoir et la sédentarisation semblent avoir eu raison de la combativité des pasteurs guerriers d'hier, les Guiziga quant à eux n'ont pas changé de mode d'accumulation. Dès lors, l'intensification des vols contre les Peuls est moins un acte politique qu'une logique séculaire de transfert de propriété tirant partie d'un contexte favorable à la rentabilisation du désordre. Produit de l'adversité, le vol commis au détriment d'une personne extérieure à la communauté est ainsi rentré dans les mœurs économiques comme un mode de production normal et dans les mœurs sociales comme un acte de bravoure qui valorise son auteur. Les voleurs guiziga sont restés longtemps impunis parce qu'ils étaient en sécurité dans les montagnes ; c'est pourquoi ils ont été les plus redoutables de tous. Le peuple guiziga en paie toujours le prix moral : au temps des rafles nocturnes dans la ville de Maroua, il ne faisait pas bon d'être Guiziga et noctambule ; il est frustrant de nos jours d'être Guiziga et d'habiter à proximité d'un théâtre d'opération des coupeurs de route. Les préjugés sont tenaces ; pourtant, la plaine du Diamaré est relativement à l'abri des coupeurs de route de cette fin du xx^e siècle.

FALSH, Université de Ngaoundéré, Cameroun.

BIBLIOGRAPHIE

ADAMA, H.

1999 « Islam et relations interethniques dans le Diamaré Nord-Cameroun », *Histoire et Anthropologie*, 18/19 : 280-309.

BÂ, A. H.

1973 *L'étrange destin de Wangrin*, Paris, Union générale d'Éditions.

BAH, T. M.

1993 « Le facteur peul et les relations interethniques dans l'Adamaoua au XIX^e siècle », in J. BOUTRAIS (dir.), *Peuples et cultures de l'Adamaoua (Cameroun)*, Paris, ORSTOM/Ngaoundéré-Anthropos.

BEAUVILAIN, A.

1989 *Nord-Cameroun : crises et peuplement*, Thèse de Doctorat d'État, Rouen, Université de Rouen.

COHEN, A.

1969 *Custom and Politics in Urban Africa : a Study of Hausa Migrants in Yoruba Towns*, London, Routledge and Kegan Paul.

DUMAS-CHAMPION, F.

1983 *Les Massa du Tchad : bétail et société*, Paris, PUF.

DE GARINE, I.

1964 *Les Massa du Cameroun : vie économique et sociale*, Paris, PUF.

KALGONG, Z.

1990 *Le pays Moundang du Nord-Cameroun. Vie politique et administrative sous mandat français, 1916-1946*, Mémoire de Maîtrise, Yaoundé, Université de Yaoundé I.

MOHAMADOU BACHIROU

1999 *Les interprètes sous la période coloniale française dans la région Nord-Cameroun (1915-1960)*, Mémoire de Maîtrise, Ngaoundéré, Université de Ngaoundéré.

MOHAMMADOU, E.

1976 *L'histoire des Peuls Ferobe du Diamare. Maroua et Pette*, Tokyo, Institute for the Study of Languages and Cultures of Asia and Africa.

1988 *Les lamidats du Diamare et du Mayo Louti au XIX^e siècle*, Tokyo, Institute for the Study of Languages and Cultures of Asia and Africa.

PONTIÉ, G.

1973 *Les Guiziga du Cameroun septentrional : l'organisation traditionnelle et sa mise en contestation*, Paris, ORSTOM.

1981 « Quelques éléments d'histoire guiziga », in C. TARDITS (dir.), *Contribution de la recherche ethnologique à l'histoire des civilisations du Cameroun*, Paris, Éditions du CNRS (« colloques et séminaires, n° 551 »).

SAÏBOU ISSA

1998 « *Laamiido* et sécurité au Nord-Cameroun », *Annales de la Faculté des Arts, Lettres et Sciences humaines de l'Université de Ngaoundéré*, III.

RÉSUMÉ

À la fois forme de résistance à la domination peule et mode d'accumulation de biens, le vol fut au cœur des relations entre les communautés peules et guiziga dans la plaine du Diamaré, avant et pendant la colonisation européenne. Mobilisant tous les hommes actifs, le vol fut une ressource que les chefs guiziga et les intermédiaires de

l'administration instrumentalisèrent chacun selon leurs intérêts. Aux plans politique et administratif, la guérilla des Guiziga leur permit d'obtenir leur affranchissement vis-à-vis de la tutelle peule. Au plan économique, les Peuls perdirent une part considérable de leur bétail, au profit des groupes guiziga et durent quitter des zones prioritaires d'élevage. Tout cela laisse, des Guiziga, une image de voleurs invétérés très tenace encore de nos jours.

ABSTRACT

Theft and Fulani-Guiziga Relations on the Diamare Plain (North Cameroon). — Being at the same time a form of resistance to Fulani domination and a pathway of wealth accumulation, theft was in the core of the relations between the Fulani and the Guiziga communities in the plain of the Diamaré region before and during the European colonization. Mobilizing all the active people, the theft was a resource that the Guiziga leaders and the intermediaries of the administration instrumentalised each according to the interests. In the political and administrative plans, the guerrilla warfare of the Guiziga allowed them to free themselves from the Fulani aristocrats. Economically speaking, the Fulani lost consequently a considerable part of their cattle, in aid of the Guiziga ethnic groups and had to leave valuable grazing lands. All this leaves the Guiziga a notorious image, which is very firm even nowadays.

Mots-clés/Keywords : Nord-Cameroun, Peul, Guiziga, ethnocide, vol/Northern Cameroon, Fulani, Guiziga, ethnicity, theft.